

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024

PRESENTS (18) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, de LA CHAPELLE Grégory, SCOTTON Aude, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (7) :

Elisabeth EMONET a donné pouvoir à A. Colombet
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à C. Courtois
Véronique CANET a donné pouvoir à A. Saint-Marcel
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à B. Vandepitte
Vincent GASCA a donné pouvoir à F. Gonda
Kamila MORISET a donné pouvoir à F. Josserand
Sylvia BUREL a donné pouvoir à A. Scotton

ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Rudy SICARD, Carole GARDET, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2024

Date d'affichage : 21/10/2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 29.10.2024

Et publication le : 31-10-2024

Le Maire,



Cession de la parcelle AY 731 située route d'Epagny

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la configuration de la route d'Epagny au droit du n°791,

Vu la présence d'une parcelle communale entre la chaussée de la route d'Epagny et la construction sise au n°791,

Vu la présence d'une dalle maçonnée en pied de façade sise pour partie sur la parcelle communale,

Vu l'avis du Domaine en date du 02/07/2024,

Considérant que la dalle maçonnée doit être rattachée à la construction appartenant à M. Labigne et Mme Millien,

La parcelle communale a fait l'objet d'un plan de division dressé le 30/10/2020 par le cabinet de géomètres experts Borel-Mesnier. Conformément au document d'arpentage, la parcelle à céder à M. Labigne et Mme Millien a une contenance de 7 m², estimée à 210 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant à la vente de la parcelle AY 731 à M. Labigne et Mme Millien au prix de 210 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2024

Le secrétaire de séance,
Chantal CHARVIN



Le Maire,
Michel BEAL

